



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE PUTEAUX

Service des tutelles – majeurs protégés

INVENTAIRE
(article 472 et 503 du Code civil et 1253 du Code de procédure civile)

Vous venez d'être désigné curateur ou tuteur. Vous devez par conséquent effectuer l'inventaire des biens de la personne protégée dont vous avez la charge et l'adresser dans les 3 mois de votre désignation au Juge des tutelles.

LA PERSONNE PROTÉGÉE (dossier n°

Nom (de jeune fille) :

Nom d'épouse :

Prénoms

Domicile :

Résidence :

Célibataire veuf(ve) divorcé(e) séparé(e)

marié(e) existence d'un contrat de mariage oui non
nature du régime matrimonial :

PACS (si possible copie de la convention) date d'enregistrement

SON REPRÉSENTANT LÉGAL (curateur ou tuteur)

Nom et prénom :

Téléphone :

E-mail :

Date du jugement :

Nature de la mesure
renforcée tutelle

curatelle simple

curatelle

* RAPPEL DES TEXTES

Article 472

Le juge peut également, à tout moment, ordonner une **curatelle renforcée**. (...) La curatelle renforcée est soumise aux dispositions des articles 503[inventaire] et 510 à 515 [comptes annuels].

Article 503

Dans les trois mois de l'ouverture de la **tutelle**, le tuteur fait procéder, en présence du subrogé tuteur s'il a été désigné, à un inventaire des biens de la personne protégée et le transmet au juge. Il en assure l'actualisation au cours de la mesure. Il peut obtenir communication de tous renseignements et documents nécessaires à l'établissement de l'inventaire auprès de toute personne publique ou privée, sans que puisse lui être opposé le secret professionnel ou le secret bancaire. Si l'inventaire n'a pas été établi ou se révèle incomplet ou inexact, la personne protégée et, après son décès, ses héritiers peuvent faire la preuve de la valeur et de la consistance de ses biens par tous moyens.

Article 1253

Les opérations d'**inventaire** de biens prévues à l'article 503 du code civil sont réalisées en présence de la personne protégée, si son état de santé ou son âge le permet, de son avocat le cas échéant, ainsi que, si l'inventaire n'est pas réalisé par un officier public ou ministériel, de deux témoins majeurs qui ne sont pas au service de la personne protégée ni de la personne exerçant la mesure de protection. Cet inventaire contient une description des meubles meublants, une estimation des biens immobiliers ainsi que des biens mobiliers ayant une valeur de réalisation supérieure à 1 500 euros, la désignation des espèces en numéraire et un état des comptes bancaires, des placements et des autres valeurs mobilières. L'inventaire est daté et signé par les personnes présentes.

PATRIMOINE

BIENS IMMOBILIERS

(Pour chaque bien, joindre un avis de valeur établi par un professionnel et précisez, si vous en avez connaissance :

- d'une part si c'est un bien personnel, ou en communauté, ou en indivision,
- d'autre part s'il est loué : dans ce cas, précisez la valeur approximative du revenu locatif)

Résidence principale (adresse) estimation :euros

Résidence secondaire (adresse) estimation :euros

Autre(s) résidence(s) (adresse(s)) estimation :euros

Immeubles bâtis

Terrains

BIENS MOBILIERS

Meubles et objets de valeur : (si nécessaire, joindre un inventaire chiffré établi par un commissaire-priseur, ou un inventaire descriptif établi par huissier).

Autres biens de valeur : (voitures, bateaux ...)

Coffre fort : s'il en existe un, précisez sa localisation et son contenu

Sommes en espèces :

BUDGET

Vous devez fournir le dernier avis d'imposition, la taxe d'habitation et l'éventuelle taxe foncière

RESSOURCES

Nature des ressources	mensuelles	trimestrielles	annuelles
Salaires (<i>nom du/des employeur(s)</i>)			
Allocations (<i>nom du/des organisme(s)</i>)			
Pensions (<i>nom du/des organisme(s)</i>)			
Revenus locatifs (<i>nom du/des locataire(s)</i>)			
Autres			
TOTAL			

CHARGES

Nature des charges	mensuelles	trimestrielles	annuelles
Impôts			
Assurances (<i>nom du/des organisme(s)</i>)			
Remboursement de prêt(s) immobilier(s) (<i>nom du/des organisme(s)</i>)			
Remboursement de crédit(s) (<i>nom du/des créancier(s)</i>)			
Autres			
TOTAL			

AUTRES INFORMATIONS

Le budget mensuel de la personne protégée est-il selon vous :

bénéficiaire déficitaire

Un procédure de surendettement est-elle en cours ?

non oui si oui : préciser la date du plan ou du jugement et joindre un justificatif

Observations :

Le curateur ou tuteur certifie que le présent inventaire est complet et exact.

Fait à :

le :

Signature :

(Signature du subrogé tuteur s'il a été désigné)

Le

Visa du Juge des tutelles